



Logistique Sports et Loisirs – Site de Saint Vulbas
Allée des Peupliers – 01150 ST VULBAS - TEL : 04 74 46 24 00 – FAX : 04 74 46 24 04

Compte rendu du CSE extraordinaire du 18 mai 2020

Président : Frédéric Grassart (Directeur des opérations logistiques) assisté de Camille Bourbon(RRH) et de Vincent Morel Fourrier (Responsable HSE)

Membres élus présents : Alain Jouan, Gregory Chiarot, Coumba Yatte, Aurélien Delorme, Virginie Gonneau, Elodie Martin, Sylvain De Nicola

La séance est ouverte à 14h00.

1. Approbation du compte rendu du CSE extraordinaire du 12 mai 2020

Le CR est approuvé

2. Droit d'alerte sur la désinfection des chariots selon l'ordonnance n° 2017-1386 du 22 septembre 2017 article 4

Nous vous rappelons les mesures proposées :

- 1 : rappel général sur toutes les équipes aux briefs sur la désinfection en début et fin de poste
- 2 : rappel quotidien sur la fin de chaque brief au moment du lancement de l'activité
- 3 : contrôles aléatoires sur ses phases de désinfection par les chefs d'équipe

Nous rappelons également que nous avons formé l'ensemble des collaborateurs sur l'ensemble des mesures de sécurité contre élargement. Nous rappelons que chaque salarié (quel que soit sa fonction ou son mandat) est responsable de sa sécurité et de celle de ses collègues selon le code du travail.

L'encadrement a, quant à lui, été spécifiquement formé.

Notre interlocutrice de la CARSAT étant indisponible pour participer à cette réunion, nous avons donc échangé avec elle en amont : Elle nous a transmis un avis favorable sur les mesures mise en place notamment celles liées à la désinfection des chariots et du contrôle aléatoire.

2 élus proposent que les élus se rendent disponibles en soutien à l'encadrement pour effectuer des contrôles de la bonne application de la procédure de désinfection des chariots

Nous ne sommes pas favorable à donner un rôle de contrôle aux élus car l'acte de contrôle doit rester une tâche affectée au manager, cette action pouvant aussi impacter la légitimité des managers dans cette période.

Sur la proposition du temps dédié, nous avons déjà répondu à cette question lors du CSE du 12 mai : le temps imparti est déjà à disposition de tout salarié puisque le temps d'échauffement de début de poste et de ménage de fin de poste ont été remplacés au profit des mesures d'hygiène.



Logistique Sports et Loisirs – Site de Saint Vulbas

Allée des Peupliers – 01150 ST VULBAS - TEL : 04 74 46 24 00 – FAX : 04 74 46 24 04

Les élus remontent également des cas isolés de transgressions des procédures mises en place. A cet effet, nous allons redoubler de vigilance sur leur respect et sanctionner si cela est nécessaire-

Nous rappelons aussi que nous avons un stock suffisant de masque et de solution anti virucide pour la consommation des sites LSL.

Nous allons veiller à ce que les 2 battants de l'entrée du site soient ouvertes comme le veut la procédure puisqu'il y a 2 flux distincts de personnes.

Avis des membres du CSE sur la réponse au droit d'alerte :

- 6 avis défavorables sur 7 par rapport à l'inquiétude du relâchement / irresponsabilité de certains et au manque de contrôle de l'encadrement
- 1 vote favorable sur 7 : à condition que tout soit mis en œuvre pour que les chefs d'équipe assurent un contrôle des procédures

3. Procédure affichage des comptes rendus

Historiquement nous avons toujours co-validés et co-signés les comptes rendus avant affichage. Selon le souhait du secrétaire du CSE, nous procéderons désormais de manière unilatérale :

- approbation des compte rendus en séance lorsque c'est possible ou en dehors concernant les CSE extraordinaires
- approbation à la majorité des membres
- signature par le secrétaire du CSE
- une copie sera affichée sur le tableau de la direction par la direction
- une copie sera affichée sur le tableau du CSE à disposition

La séance est levée à 15h19

Président
Frédéric GRASSART

Secrétaire du CSE
Alain JOUAN